

**ARRÊTÉ DEP-2026-229 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE ACCESSOIRISTE RÉALISATEUR**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 29 août 1991 portant création du certificat d'aptitude professionnelle accessoiriste réalisateur

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle accessoiriste réalisateur pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Yves GAUTIER, professionnel

Vice-présidente :

Madame Alicia MAISTRE, enseignante

Enseignants :

Madame Emilie CHOUTEAU

Monsieur Patrick BAKIRI

Monsieur Laurent FAGNONI

Monsieur Zoubeir SLAMA

Professionnels :

Madame Mathilde CZYZYSZYN

Madame Cleve EMOURGEON

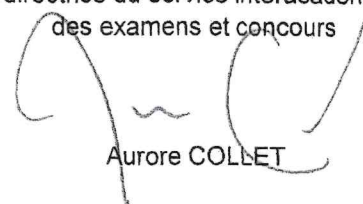
Madame Cécilia LANGLAIS

Monsieur Gérard DELPIT

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours



Aurore COLLET